

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE
COMITÉ INTERNATIONAL SPÉCIAL DES PERTURBATIONS RADIOÉLECTRIQUES

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION
INTERNATIONAL SPECIAL COMMITTEE ON RADIO INTERFERENCE

Modification

n° 2
Septembre 1986
comportant la
Modification n° 1
(Septembre 1983)
à la

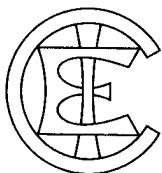
Amendment

No. 2
September 1986
incorporating
Amendment No. 1
(September 1983)
to

Publication 10
1981

Organisation, règles et procédures
du C.I.S.P.R.

Organization, rules and procedures of
the C.I.S.P.R.



Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale
3, rue de Varembé
Genève, Suisse

n° 2
Septembre 1986
comportant la
Modification n° 1
(Septembre 1983)
à la

No. 2
September 1986
incorporating
Amendment No. 1
(September 1983)
to

Publication 10
1981

Organisation, règles et procédures
du C.I.S.P.R.

Organization, rules and procedures of
the C.I.S.P.R.

PREFACE

La présente modification (comprenant la Modification n° 1 (1983)) a été établie par le C.I.S.P.R.

Le texte de la Modification n° 1 fut approuvé lors de la réunion du C.I.S.P.R. tenue à Stockholm en septembre 1982.

Le texte de la Modification n° 2 fut approuvé lors de la réunion du C.I.S.P.R. tenue à Sydney en septembre 1985.

Une ligne verticale dans la marge différencie le texte de la Modification n° 2.

Page 6

2. Buts du C.I.S.P.R.

A la dernière ligne du point (1), remplacer "les matériels de traitement de l'information et les machines électroniques de bureau" par "les équipements pour les techniques relatives à l'information".

Insérer le nouveau point (5) suivant et renommer le point (5) existant en (6):

- (5) Lorsque des chevauchements éventuels se présentent dans les normes adoptées par le C.I.S.P.R. et par d'autres Comités d'Etudes de la CEI et de l'ISO, examen fait conjointement avec ces comités des prescriptions relatives à l'émission et à l'immunité pour les appareils autres que les récepteurs.

Page 10

8. Président et Vice-Présidents

A la quatrième ligne du paragraphe 8.2, remplacer "six" par "trois".

Ajouter ce qui suit au paragraphe 8.3:

Les trois Vice-Présidents, avec le Secrétaire du C.I.S.P.R., composent le Comité des publications du C.I.S.P.R. responsable de l'uniformité de la disposition des publications du C.I.S.P.R.

Page 12

Remplacer le texte du paragraphe 8.4 par le suivant:

8.4 Le Secrétariat de chaque Sous-Comité doit désigner un Président qui doit être nommé par l'Assemblée Plénière sur la recommandation du Comité Directeur. La durée de son mandat est de six ans et le Président peut être nommé à nouveau à la fin de ce mandat pour une prolongation de trois ans. Le Comité Directeur peut faire des nominations provisoires dans les intervalles entre les réunions de l'Assemblée Plénière.

9. Secrétariat

Ajouter ce qui suit au point (3) du paragraphe 9.3:

Le Comité des publications du C.I.S.P.R. peut donner des conseils à propos de la disposition des publications.

PREFACE

This amendment (incorporating Amendment No. 1 (1983)) has been prepared by C.I.S.P.R.

The text of Amendment No. 1 was approved at the C.I.S.P.R. meeting held in Stockholm in September 1982.

The text of Amendment No. 2 was approved at the C.I.S.P.R. meeting held in Sydney in September 1985.

The text of Amendment No. 2 can be distinguished by a vertical line in the margin.

Page 7

2. Aims of the C.I.S.P.R.

Replace the last line of Item (1) "data processing equipment and electronic office machines" by "information technology equipment".

Insert new Item (5) as follows and renumber existing Item (5) as (6):

- (5) Where possible overlap arises in standards adopted by the C.I.S.P.R. and other IEC and ISO Technical Committees, the consideration jointly with those committees of the emission and immunity requirements for devices other than receivers.

Page 11

8. Chairman and Vice-Chairmen

In the fifth line of Sub-clause 8.2, replace "six" by "three".

Add the following to Sub-clause 8.3:

The three Vice-Chairmen, together with the C.I.S.P.R. Secretary, shall constitute the C.I.S.P.R. Publications Committee responsible for ensuring uniformity in the layout of C.I.S.P.R. Publications.

Page 13

Delete Sub-clause 8.4 and substitute the following:

- 8.4 The Secretariat of each Sub-Committee shall nominate a Chairman who shall be appointed by the Plenary Assembly on the recommendation of the Steering Committee. The period of office shall be for six years and he shall be eligible for immediate re-appointment for one further period of three years. The Steering Committee may make temporary appointments in the intervals between meetings of the Plenary Assembly.

9. Secretariat

Add the following to Item (3) of Sub-clause 9.3:

The C.I.S.P.R. Publications Committee may advise concerning the layout of publications.

Page 16

13. Sous-Comités

Au paragraphe 13.2.3, page 18, supprimer le point *b*) et renommer le point *c*) existant en point *b*).

Page 20

Insérer le nouveau paragraphe 13.2.8 suivant:

13.2.8 Sous-Comité G du C.I.S.P.R. Caractéristiques des équipements pour les techniques relatives à l'information, en ce qui concerne les perturbations.

- (1) Etablir et réviser les Résolutions et Publications du C.I.S.P.R. sur les valeurs limites et les méthodes particulières de mesure concernant les équipements pour les techniques relatives à l'information.
- (2) Fournir des indications pour l'établissement de valeurs limites et de méthodes de mesure concernant les perturbations dues à des équipements pour les techniques relatives à l'information intégrés à des appareils ou à des systèmes qui sont sous la responsabilité d'autres Sous-Comités du C.I.S.P.R.
- (3) Assurer la liaison avec d'autres Comités de la CEI et avec d'autres organisations telles que le CCIR, le CCITT et l'ISO, pour les activités liées aux caractéristiques des perturbations, y compris l'immunité de ces équipements.

Note.- L'expression "les équipements pour les techniques relatives à l'information" recouvre:

- les équipements de traitement des données;
- les équipements de télécommunications associés non inclus par ailleurs dans les attributions du C.I.S.P.R. Sous-Comité E.

Page 24

18. Approbation des documents du C.I.S.P.R.

Paragraphe 18.2:

- A la première ligne du premier alinéa, remplacer "doivent être approuvées" par "doit être recommandée";
- insérer ce qui suit après la première phrase du deuxième alinéa:

Après l'approbation du Comité Directeur du C.I.S.P.R., le Secrétaire doit diffuser toutes les questions à l'étude en tant que documents du Secrétariat du C.I.S.P.R. en français et en anglais.

Page 17

13. Sub-Committees

In Sub-clause 13.2.3, page 19, delete Item *b*) and renumber existing Item *c*) as Item *b*).

Page 21

Add the following new Sub-clause 13.2.8:

13.2.8 C.I.S.P.R. Sub-Committee G. Interference characteristics of information technology equipment.

- (1) To prepare and revise C.I.S.P.R. Statements and Publications on limits and particular methods of measurement concerning interference from information technology equipment.
- (2) To provide guidance for the establishment of limits and methods of measurement concerning interference from ITE incorporated in devices or systems which are the responsibility of other C.I.S.P.R. Sub-Committees.
- (3) To liaise with other IEC Committees, and other organizations such as CCIR, CCITT and ISO in activities related to interference characteristics, including immunity, concerning information technology equipment.

Note. - Information technology equipment includes:

- data processing equipment;
- associated telecommunication equipment not otherwise included in the terms of reference of C.I.S.P.R. Sub-Committee E.

Page 25

18. Approval of C.I.S.P.R. Documents

Sub-clause 18.2:

- In the second line of the first paragraph replace "approved" by "recommended";
- after the first sentence of the second paragraph insert the following:

After approval by the C.I.S.P.R. Steering Committee the Secretary is to circulate all Study Questions as C.I.S.P.R. (Secretariat) documents in English and in French.